

le Mouvement



Fête des lutins

Fermeture pour la période des fêtes
Bureau municipal:
24 décembre au 9 janvier incl.
Bibliothèque:
23 décembre au 5 janvier incl.

Bureau municipal
819 362-2712

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi
de 9 h à 16 h

290, route 165 Sud, C.P. 245,
Plessisville (Québec) G6L 2Y7
info@paroisseplessisville.com



Message de votre conseil municipal

Chers citoyens,

C'est un honneur et un plaisir de nous adresser à vous pour la première fois en tant que votre nouveau conseil municipal. Le 7 novembre dernier, vous avez été très nombreux à vous rendre aux urnes pour exercer votre droit de vote. Vos nouveaux élus, pour la plupart de nouveaux visages, ont le désir de travailler en équipe dans le but de mieux servir nos citoyens et notre municipalité. C'est d'ailleurs pour cette raison que le « message du maire » fait maintenant place au « message de votre conseil municipal ».

Au moment d'écrire ces lignes, les personnes élues le 7 novembre n'étaient pas encore assermentées. Sachez que nous sommes tous et toutes impatients de nous mettre au travail. Nous vous assurons de notre entière collaboration et ce, durant toute la durée de notre mandat, que nous souhaitons positif et axé sur l'avenir.

Nous souhaitons féliciter tous les candidats pour leur engagement et leur désir de servir leur communauté. Nous remercions également tous les élus sortants pour leurs années d'implication au sein de la municipalité.

Le 26 novembre prochain aura lieu la Fête des lutins. Nous vous invitons à y participer en grand nombre! Nous y serons présents et ce sera un plaisir de vous y rencontrer! Nous avons également entendu dire que les lutins avaient décidé de revenir s'établir dans notre village pour le temps des Fêtes! Ils nous ont fait savoir qu'ils aimeraient bien vous voir en grand nombre encore cette année!

En terminant, comme il s'agit du dernier exemplaire de votre journal municipal avant la période des Fêtes, nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un très joyeux temps des Fêtes avec ceux qui vous sont chers. Profitez de tous les petits bonheurs que nous apporte ce temps de l'année. Pour 2022, nous vous souhaitons la santé et tout le bonheur du monde.

Votre conseil municipal

Jean-François, maire
Bélinda, district 1
Annick, district 2
Jonathan, district 3
Rémi, district 4
Audrey, district 5
Joanie, district 6

Informations générales

Services municipaux 819 362-2712

Renseignements généraux ..#4401
Entretien des routes.....#4406
Matières résiduelles#4401
Animaux perdus.....#4406
Bibliothèque#4405

Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. :819 362-0001

Feu (permis de)

MRC de l'Érable.....819 362-2333
poste 1254

Urgence municipale

Fins de semaines et soirées

Administration819 621-8167

Travaux publics819 291-2241



Administration générale (suite)

Séance extraordinaire

du conseil du 30 septembre 2021

Le conseil municipal approuve l'embauche de M. Guy Boulé, emploi temporaire, comme aide aux mesurages.

Le conseil municipal approuve l'embauche de Mme Cindy Roy, emploi permanent, comme responsable des communications et des loisirs.

Le conseil municipal approuve l'embauche de Mme Amélie Langlois, emploi permanent, comme inspectrice en bâtiment et environnement.

Le conseil municipal ratifie le mandat de M. Gérald Ouellet, ingénieur de Service conseils CGO pour accompagner la municipalité de la Paroisse de Plessisville dans diverses tâches d'ingénierie et de requérir l'expertise de M. Pierre Janneteau de la firme CIMA+, si besoin il y a.

Le conseil municipal ratifie le mandat de M. Yves Boudreault, avocat de la firme d'avocat Tremblay Bois Mignault Lemay pour accompagner et conseiller la municipalité relativement à l'application des nouvelles ententes en aqueduc et égouts.

Le conseil municipal autorise M. Alain Dubois, maire et Joanie De Ladurantaye, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente concernant les loisirs avec la Ville de Plessisville. Celle-ci étant déposée séance tenante.

Le conseil municipal mandate M. Daniel Demers, responsable des travaux publics par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre de service de l'entreprise Marquage Traçage Québec pour la route Lachance, la route Kelly, le rang 9 Est, le petit rang 7 et 10e rang et à procéder aux travaux.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente concernant les travaux d'aménagement pour le 388 rang 10e à plessisville.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville modifie la résolution 14-01-18 afin que le remboursement de 200\$, sur preuve d'inscription, pour les frais de non-résidents soit remboursé pour les activités de plongeon, nage synchronisée et natation (compétitif).

Le conseil municipal autorise les véhicules hors route à circuler ou traverser certaines routes de la municipalité pour la saison hivernale exclusivement.

Avis de motion qu'il sera adopté, a une séance subséquente, le règlement no 648-21, règlement créant une réserve pour le fonds d'aide pour les organisations sportives.

Séance ordinaire

du conseil du 4 octobre 2021

Une aide financière a été autorisée aux organismes suivants:

- Légion Royale canadienne pour le jour du Souvenir
- Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable pour le souper bénéfice

Le conseil municipal approuve l'embauche de M. Marquis Bolduc et David Brisson-Bergeron, emplois temporaires, comme aides aux mesurages.

Le conseil municipal approuve les travaux mentionnés au décompte progressif no 2, réalisés par Sintra inc, en date du 20 septembre 2021 pour la pose d'un traitement de surface sur la route Lachance et le rang 9 Est au montant de 9 931,36\$ incluant les taxes applicables.

Le conseil municipal approuve les travaux mentionnés au décompte progressif no 1, réalisés par E.M.P. inc., en date du 30 septembre 2021 pour la réfection de la rue St-Jean, au montant de 126 034,37\$ incluant les taxes applicables.

Le conseil municipal adopte la politique pour le fonds d'aide aux organisations sportives et la municipalité de la Paroisse de Plessisville.

Séances ordinaires du conseil municipal pour 2021

11 janvier (2e lundi)
1er février
1er mars
6 avril (1er mardi)
3 mai
7 juin
5 juillet
2 août
7 septembre (1er mardi)
4 octobre
15 novembre (3e lundi)
6 décembre
20 décembre (3e lundi)

Les séances ordinaires du conseil municipal débutent à 20 h.

Administration générale (suite)

Aménagement, urbanisme & développement

Le conseil municipal adopte le second projet de règlement no 646-21 modifiant le règlement de zonage no 595-16, afin de modifier les dispositions sur les bâtiments accessoires, les clôtures et les enseignes.

Avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 647-21, règlement créant une réserve financière pour la disposition des boues et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées.

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le lundi 6 décembre 2021 à 20 h à la salle du conseil. (places limitées)

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal devra acheminer ses commentaires ou questions par courriel à info@paroisseplessisville.com ou par courrier au bureau municipal situé au 290 route 165 Sud, C.P. 245, Plessisville, G6L 2Y7, à l'attention de Mme Joanie De Ladurantaye et portant la mention période de questions pour la séance du conseil. De plus, le message doit être reçu au plus tard à 12 h, le jour de la séance.

Résultats des élections municipales du 7 novembre

Jean-François Labbé, maire	65,01 %
Béline Drolet, conseillère district 1	69,35 %
Annick Héon, conseillère district 2	68,20 %
Jonathan Dubois, conseiller district 3	élu sans opposition
Rémi Brassard, conseiller district 4	élu sans opposition
Audrey Côté, conseillère district 5	74,12 %
Joanie Bédard, conseillère district 6	59,50 %



Installation d'abri d'auto temporaire

Plusieurs d'entre vous ont installé leur abris de voiture. Nous tenons à vous rappeler que l'installation d'un tel abri doit respecter certaines conditions :

- Doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès au stationnement;
- Doit être tenu propre et en bon état de conservation et doit être ancré solidement au sol;
- Doit être installé à une distance minimum de 2 mètres d'une borne-fontaine, du trottoir et de la ligne de terrain avant et à l'extérieur du triangle de visibilité;
- Doit également être installé à une distance minimum de 2 mètres d'un fossé;
- La distance minimale d'une ligne latérale ou arrière de terrain est de 1 mètre;
- Peut être installé du 01 octobre d'une année au 01 mai de l'année suivante. Hors de cette période, toutes les composantes de l'abri doivent être enlevées et remisées,
- L'abri saisonnier ne peut servir de bâtiment accessoire.

Permis

Avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit, tels que la construction ou la rénovation de bâtiments, tous travaux sur le bord des cours d'eau, ou encore pour des travaux de réfection ou de construction d'une installation septique, vous devez contacter le service d'urbanisme de la municipalité pour connaître les normes applicables et obtenir les permis nécessaires. Il va de même pour le captage d'eau souterraine, le déménagement ou la démolition de bâtiments.

Vous pouvez faire votre demande de permis par téléphone en appelant au 819 362-2712 poste 4404 ou encore par courriel à inspecteur@paroisseplessisville.com Si vous avez besoin de rencontrer l'inspecteur municipal en personne, vous devez prendre un rendez-vous au préalable. Le formulaire est disponible sur notre site internet.



DEMANDE DE PERMIS / CERTIFICATS MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE

DATE: _____
 JOUR MOIS ANNEE

DEMANDEUR : _____

ADRESSE DES TRAVAUX : _____

TÉLÉPHONE : _____

DESCRIPTION DES TRAVAUX : _____

EXÉCUTANT DES TRAVAUX : PROPRIÉTAIRE:
 ENTREPRENEUR:
 AUTRE:

NOM DE L'EXÉCUTANT : _____

VALEUR ESTIMÉE DES TRAVAUX : _____

DATE DES TRAVAUX : _____

DE _____ À _____
 JOUR MOIS ANNEE JOUR MOIS ANNEE

SIGNATURE DU DEMANDEUR : _____

DATE : _____

Un permis ou certificat sera émis dans les délais prescrit au règlement 599-16 dans le cas où tous les documents et informations nécessaires à l'obtention du permis auront été déposés et analysés.

Portez une attention particulière à la section « DESCRIPTION DES TRAVAUX » et « COMMENTAIRES » de votre permis / certificat, des informations pertinentes concernant la réglementation en vigueur peuvent y être inscrites.

Stationnement en période hivernale

Notez que tel que stipulé à l'article 6 du règlement municipal 496-03, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public entre 23h et 7h du 15 novembre au 1er avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Bien que le règlement municipal sur le stationnement ne l'interdise pas, il serait apprécié, dans la mesure du possible, de ne pas stationner votre véhicule sur un chemin public lorsqu'il apparaît évident qu'un déneigement de jour aura lieu incessamment.

Neige

Nous vous rappelons qu'il est défendu à tout propriétaire ou occupant d'un immeuble de souffler ou d'amonceler de la neige, dans les rues, allées, places publiques et trottoirs. (Règlement 497-03 concernant les nuisances - article 10). Si vous le faites, vous commettez une infraction et êtes passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100,00\$ et maximale de 300,00\$. Il en va de même pour les fossés. Il serait important d'en aviser votre déneigeur s'il y a lieu.



Voirie (suite)

Informations diverses

Boîtes aux lettres et déneigement

Nous réitérons l'information aux résidents des secteurs ruraux que, durant la période hivernale, vous avez l'obligation de protéger adéquatement votre boîte aux lettres afin d'éviter qu'elle soit endommagée lors des opérations de déneigement. La municipalité ne sera pas tenue responsable des bris si votre boîte aux lettres n'est pas protégée.



Collecte de sapins et de lumières de Noël

La collecte des sapins de Noël se tiendra le 6 janvier 2022. Les sapins devront être sortis la veille et placés en bordure de rue. Les lumières et fils défectueux pourront également être recueillis s'ils sont contenus dans un sac.

Attention aux déneigeuses

Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route. Mieux vaut garder une distance sécuritaire lorsqu'on circule près de ce type de véhicule afin de s'assurer d'être dans le champ de vision de son conducteur. Cet hiver, pour votre sécurité, gardez vos distances!

Système d'alerte

La municipalité est dotée d'un système d'appel automatisé, lequel facilite les communications afin de vous acheminer des messages importants ou vous informer d'une situation d'urgence.

Une inscription est obligatoire pour recevoir les informations urgentes. Nul besoin d'avoir une connexion internet pour être informé. Nous vous encourageons à vous inscrire en ligne à paroissepepssisville.omnavigil.com ou vous pouvez communiquer avec nous au 819 362-2712.

Calendriers

Voici le calendrier 2022 pour les cueillettes d'objets volumineux d'ORAPÉ. Vous recevrez le calendrier pour la collecte régulière des déchets et récupération avec votre compte de taxes. Il sera également déposé sur le site web de la municipalité.

ORAPÉ Service de collecte des gros encombrants **2022**

JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN
JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

Plessisville (ville et Paroisse) et Villeroy Laurierville, Lyster, St-Pierre-Baptiste, Inverness, Ste-Sophie-d'Halifax et St-Ferdinand Journées de congé

Pour rendez-vous ou informations contactez-nous au 819-362-0001

ORAPÉ Une collecte? c'est vraiment facile **www.orape.org**
Sur votre téléphone, tablette ou ordinateur.



Heures d'ouverture

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13 h à 19 h
MERCREDI	FERMÉ
JEUDI	10 h à 12 h 13 h à 18 h
VENDREDI	13 h à 16 h
SAMEDI	9 h 30 à 11 h*

* Du 16 octobre au 18 juin 2022



Loisirs, culture & activités

Nouveaux-nés 2021

La municipalité de la Paroisse de Plessisville veut souligner l'arrivée des nouveau-nés de son territoire entre le 1er novembre 2020 et le 31 octobre 2021. Si votre famille s'est agrandie et que vous désirez que nous en fassions mention, veuillez nous contacter pour nous donner vos coordonnées, au numéro de téléphone (819) 362-2712 poste 4405 ou par courriel à fttherrien@paroisseplessisville.com



Nouveaux arrivants

Vous êtes un nouvel arrivant à la municipalité de la Paroisse de Plessisville ? Nous désirons vous souhaiter la bienvenue et souligner votre arrivée de façon spéciale en vous offrant une pochette d'informations. Si vous résidez sur notre territoire depuis quelques mois et que vous n'avez pas été contactés, vous pouvez téléphoner au bureau municipal au 819 362-2712 poste 4410 afin de laisser vos coordonnées.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

Catalogue bibliothèque

Pour avoir accès au catalogue ou pour consulter votre dossier, vous devez vous rendre sur le nouveau site internet: <https://plessisville.espacebiblio.ca/>.

Club de marche

Pour tous ceux qui aiment marcher, mais pas seul, notre club de marche est votre meilleur allié ! Rejoindre un club de marche, c'est rejoindre un groupe heureux de marcher ensemble, de se découvrir, de découvrir de nouveaux horizons et de partager la passion qu'ils portent à leur municipalité. Cette activité s'adresse aux adultes de tous âges et de tous niveaux de forme physique. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable des loisirs au 819 362-2712 poste 4410.



Loisirs, culture & activités (suite)

Exposition : Monique Vallée, artiste-peintre

Native de la Gaspésie, Madame Vallée possède son atelier de peinture à Plessisville. Peintre depuis 30 ans. Elle travaille ses toiles à l'huile.

Elle a une formation en sciences humaines et en art. Membre de l'association des arts thérapeute du Québec et détient un baccalauréat S'ART de l'université de Rimouski et un baccalauréat en travail social de l'université de Sherbrooke. Unir les sciences de l'art à celles de la psychologie résume sa démarche artistique.

Ses oeuvres sont exposées à la bibliothèque pour une durée indéterminée. Nous vous invitons à venir les contempler de plus près.



Viens faire vivre mon livre

Votre enfant aime la lecture, vous voulez lui faire vivre des moments magiques. Venez rencontrer Lily notre animatrice jeunesse. Le service de la Bibliothèque Fleurs des champs invite les jeunes de 5 à 8 ans à assister à une animation lecture. Le livre sera à l'honneur. Plaisir assuré pour tous les enfants présents.

Dates : mercredi 24 novembre et mercredi 15 décembre 2021

Heure : 18h à 19h

Lieu : Bibliothèque Fleurs des champs

Coût : GRATUIT

Nombre de participants : Maximum 6 enfants

S'il y a plusieurs inscriptions pour le 15 décembre, il pourrait y avoir la possibilité d'ajouter une autre date. Pour inscrire votre enfant, communiquez avec le 819-362-2712 poste 4405.

À chaque participation, votre enfant se mérite un coupon et à la fin de l'année, des prix de présence seront tirés parmi les enfants qui auront assisté aux ateliers.

Les recommandations de la Santé publique devront être respectées: la distanciation, le lavage des mains etc...

Si votre enfant présente des symptômes la journée de l'événement, il est recommandé de le garder chez vous en nous avisant par téléphone de sa situation.



Village des lutins et fête des lutins

Pour une autre année au parc municipal, le village des lutins sera de retour. Comme à chaque année, les lutins travaillent très fort pour créer ce village et vous émerveiller. Nous vous invitons à venir admirer le village et à participer à des activités spéciales lors de la fête des lutins. Vous pourrez profiter d'un tour de calèche, d'un spectacle d'animation, de la visite du père Noël et bien plus. Il vous sera possible de visiter le village par la suite durant tout le mois de décembre.

Date: 26 novembre 2021

Lieu: Parc du bureau municipal au 290 route 165 sud, Plessisville

Coût: Gratuit



Conférence Geneviève Côté

La Paroisse Notre-Dame-des-Érables présente une conférence de Geneviève Côté, laïque engagée et intervenante à l'émission la Victoire de l'amour. La conférence aura lieu le 21 novembre à l'église St-Calixte. Des billets sont en vente au presbytère au coût de 15\$.



Une conférence et un témoignage de Geneviève Côté sur la joie et le courage par la prière

Du bout du monde à ici

Du 11 novembre 2021 au 20 février 2022, L'exposition « Du bout du monde à ici » de la photographe Isabelle De Blois sera présentée à la galerie d'art de la Maison créative et rurale Armand-Vaillancourt, située au Carrefour de l'Érable.



Parc régional des Grandes-Coulées

Communiqué

Fermeture temporaire du parc des grandes coulées

Plessisville, le 29 octobre 2021 – Dans quelques jours, le secteur de la Forêt ancienne du parc régional des Grandes-Coulées sera fermé temporairement aux usagers pour la période de la chasse à l'arme à feu. Cette année, la fermeture sera effective du 6 au 21 novembre inclusivement. Cette initiative a pour objectif de veiller à la sécurité des usagers du parc.

Pour ce qui est du secteur de la Grande tourbière de Villeroy, celui-ci fermera dès le samedi 6 novembre, et ce pour toute la durée de la période hivernale. Le secteur sera de nouveau accessible à compter du mois de mai 2022, dès que les conditions le permettront.

Un rappel concernant la réouverture du secteur de la Forêt ancienne sera publié sur la page Facebook du parc et sur le site Web www.parcdesgrandescoulees.com. Pour toutes questions, les utilisateurs sont invités à consulter ces deux plateformes, à s'informer auprès des conseillers en séjour du bureau d'information touristique de la région de l'Érable au 819 621-1333, poste 1285 ou encore à communiquer avec l'équipe du parc régional à l'adresse courriel info@parcdesgrandescoulees.com.



MRC de l'Érable

Communiqué

Gestion de la matière organique : la MRC de l'Érable privilégie la technologie Triom

Plessisville, le 28 octobre 2021. – En étroite collaboration avec le comité de développement durable de la MRC de L'Érable, les élus analyseront en profondeur la technologie offerte par Viridis Environnement en matière de gestion des matières organiques. Cette solution de gestion est perçue comme la plus prometteuse pour le territoire actuellement.

Réunis le 13 octobre dernier, une trentaine de personnes incluant des élus, conseillers et représentants des municipalités de L'Érable ont été saisis des différentes options envisageables. Les résultats présentés par le comité de développement durable de la MRC et par l'entreprise Viridis Environnement concernaient la méthode à privilégier pour administrer efficacement les matières organiques actuellement enfouies à même les collectes municipales de déchets.

Capter la matière organique directement dans le bac à déchets

À la lumière d'une étude économique et qualitative et des divers scénarios possibles, la technologie Triom, développée par Viridis Environnement, a été recommandée aux municipalités de L'Érable. Cette technologie novatrice permet de capter la matière organique directement dans le bac à déchets sans devoir ajouter un 3e bac roulant (le plus souvent appelé le bac brun) et ainsi éviter le transport s'y rattachant.

Jusqu'à maintenant, l'étude économique démontre une certaine parité entre les différentes options de gestion de la matière organique. La MRC analysera plus en profondeur la technologie et travaillera de plus près avec Viridis Environnement au courant des prochains mois pour rechercher le maximum de rentabilité d'un tel projet. La MRC désire suivre de près les activités d'une usine en fin de construction à Saint-Côme-Linière en Beauce et s'inspirer des résultats de cette récente vitrine technologique.

« La performance de la technologie, qui permet de capter 80 % des matières organiques et qui diminue de 40 % l'enfouissement, la diminution du nombre de collectes nécessaires, la valorisation finale du compost ainsi que le taux de participation et l'impact pour le citoyen sont des éléments favorisant cette technologie », explique Ézéchiél Simoneau, conseiller en développement durable à la MRC de L'Érable.

Une stratégie à mettre en place d'ici 2025

Une deuxième rencontre du même type est prévue au printemps 2022. Par la suite, les élus de la MRC seront appelés à prendre une décision puisque dans le cadre de la STRATÉGIE DE VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE, le gouvernement du Québec demande aux municipalités « d'instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ».





Fête des lutins

26 novembre 2021



La municipalité de la Paroisse de Plessisville t'invite à venir célébrer la fête des lutins le 26 novembre en soirée. Vous pourrez visiter le petit village des lutins, faire un tour de calèche, boire un chocolat chaud offert gratuitement sur place, vous réchauffer autour d'un foyer, assister à un spectacle d'animation et vous pourrez même faire un tour au kiosque à photo et repartir avec votre photo souvenir de cette soirée. Le père Noël passera lui aussi faire son tour à la fête.

Venez vous amuser en famille! Les activités offertes sur place sont gratuites.

* Passeport vaccinal obligatoire *

HORAIRE

18 h : Calèche et chocolat chaud

18 h 30 : Spectacle d'animation « La mission de Noël de Farfouille »

19 h 15 : Illumination du village des lutins et arrivée du père Noël